Dunkerque : une riche héritière américaine suspectée d'être passeur de migrants

23/03/2018 à 18h39

Ce n'est pas tous les jours qu'un tel profil atterrit à la barre du tribunal correctionnel de Dunkerque. Ce mercredi devait se tenir le procès de Sabrina, 34 ans, mise en cause dans un dossier d'une filière de passeurs. Il a été reporté au 25 mai en raison de la grève des avocats.

Fille d'un promoteur hôtelier, arrière-petite-fille d'un ancien président du Salvador, la trentenaire s'installe dans un appartement, à Dunkerque, à l'été 2017, afin de réaliser un reportage sur les conditions de vie des migrants du littoral dunkerquois et de Calais. Sa présence au sein des migrants interpelle, au point d'alerter les enquêteurs de la brigade mobile de recherche de la police aux frontières de Lille, qui lancent une surveillance dans le cadre d'une enquête préliminaire.

Interpellée en flagrant délit

Le flair des policiers a payé. Le 21 octobre, aux alentours de 23 heures, à Coquelles, alors qu'elle était au départ pour l'Angleterre, Sabrina W. est interpellée avec deux migrants dans son véhicule de location. L'un des deux passagers clandestins serait son compagnon de l'époque, de nationalité kurde, « mais comme l'interpellation n'a pas été faite par le service qui enquêtait sur le dossier, le lien n'a pas été fait tout de suite et cet homme a été relâché », indique le parquet de Dunkerque.

Face aux enquêteurs, l'Américaine explique qu'elle n'œuvrait que dans un but humanitaire. « Mais elle ne peut se réfugier derrière une volonté humanitaire », poursuit le parquet, qui détient des éléments qui prouveraient que plusieurs passages ont eu lieu, entre les mois de juin et d'octobre, contre de l'argent. Son « statut » de journaliste indépendante interpelle également. « Elle a expliqué qu'elle s'intéressait aux migrants puisqu'elle y avait été sensibilisée au Salvador. Aucun élément sur la production d'un reportage ou quelque chose dans ce genre n'a été retrouvé. » De plus, la trentenaire n'a pas travaillé dans le milieu de l'information, si ce n'est pour réaliser des articles sur l'art, puisqu'elle a suivi un cursus universitaire en ce sens. Sabrina devra s'expliquer devant les juges. Elle encourt cinq ans d'emprisonnement et jusqu'à 30 000 euros d'amende.

Nord Littoral